



Division des Examens et Concours










CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE Session 2018

RAPPORT DU JURY

SOMMAIRE

Rapport du Président du jury : page 3

Rapports des différentes commissions :

 Cinéma-Audiovisuel :	page 6
 Danse :	page 12
 DNL Allemand (Collège et Lycée, Lycée Professionnel) :	page 13
 DNL Anglais (Collège et Lycée, Lycée Professionnel) :	page 14
 DNL Espagnol (Collège et Lycée, Lycée Professionnel) :	page 18
 DNL Italien:	page 20
 Français Langue Seconde :	page 22
 Histoire des Arts :	page 25
 Théâtre :	page 29

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE Session 2018

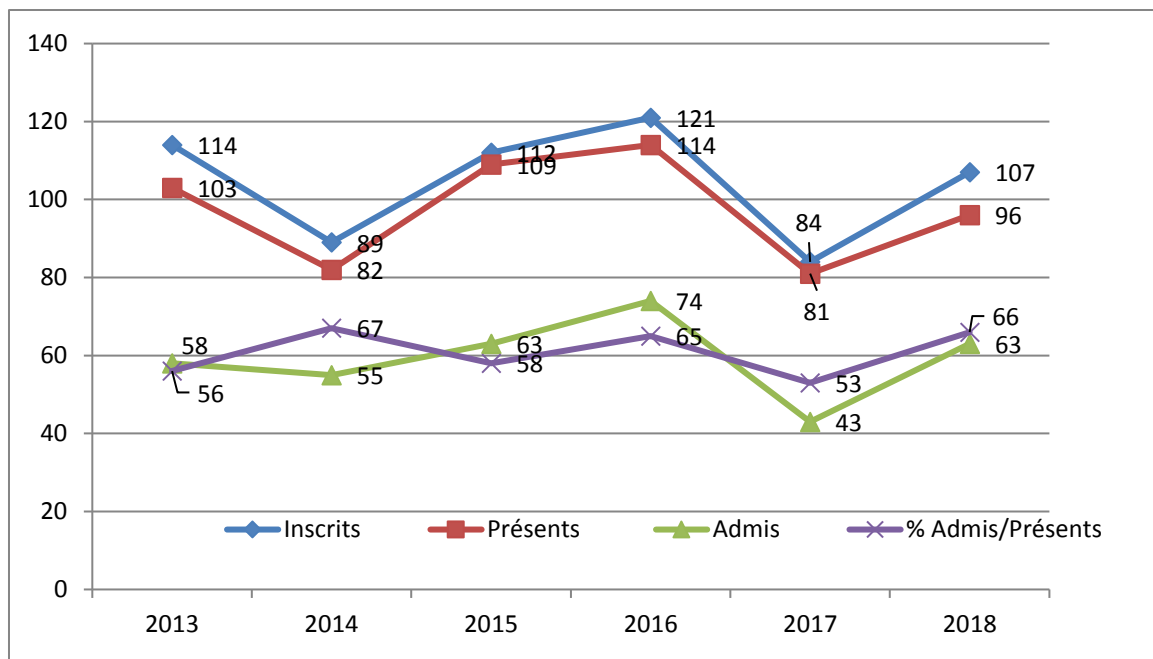
Les épreuves se sont cette année déroulées entre le 08 et le 12 janvier 2018.

Cet examen a été créé par le Ministère de l'Education Nationale en 2003 (première session en 2004) pour habilitier des enseignants et apporter aux personnels admis une certification pour enseigner leur discipline dans une langue vivante (Discipline Non Linguistique : DNL) dans le cadre d'une section européenne, pour enseigner le français langue seconde ou encore dans les options artistiques au lycée pour lesquelles il n'existe pas de CAPES ou d'Agrégation spécifiques : Danse, Cinéma-Audiovisuel, Histoire des Arts, Théâtre.

La réglementation précise de cet examen est fournie par l'arrêté du 23/12/2003 paru au BO n°7 du 12/02/2004 et par la note de service 2004 -175 du 19/10/2004 parue au BO n°39 du 28/10/2004. Nous ne pouvons qu'encourager les candidats à s'y référer pour mieux s'y préparer et prendre conscience des exigences des différents jurys. **Nous les incitons en outre à respecter strictement les délais d'inscription, ceux-ci étant précisés dans la circulaire afférente à cet examen qui paraît chaque année, courant octobre - elle est transmise dans tous les établissements. Aucune prise en compte des demandes hors-délai n'est en effet acceptée par la division des examens et concours.**

Cette session 2018 a été marquée par une augmentation sensible du nombre de candidats ; 107 inscrits, en hausse de 25% environ par rapport à la session précédente. Si l'on observe l'évolution des inscriptions depuis plusieurs années, il n'y a pas de ligne directrice claire mais au contraire une alternance quasi régulière entre baisse et hausse. Le même phénomène est à constater pour ce qui concerne le nombre de présents – 96 candidats en cette session 2018. Spécificité de cette session enfin, le net regain d'intérêt pour la certification complémentaire en Histoire des Arts ; pour toutes les autres disciplines et hormis la DNL Anglais (et dans une moindre mesure le Français Langue de Scolarisation), les effectifs restent marginaux – cf. tableau ci-dessous.

Elément rassurant, le taux de réussite à l'examen remonte sensiblement – signalons toutefois que celui de la précédente session (53%) était le plus faible depuis bien longtemps. 66% des candidats (63) ont été admis, ce qui représente le meilleur score de ces six dernières années. Cet indicateur subit *de facto* les mêmes variations, dans une alternance quasi régulière de la qualité des résultats, que celui du nombre d'inscrits. Le graphique ci-dessous résume l'ensemble de ces données quantitatives :



Quelques éléments statistiques, secteur par secteur maintenant :

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE SESSION 2018 : ELEMENTS STATISTIQUES

SECTEURS DISCIPLINAIRES	INSCRITS	PRESENTS	ADMIS	REFUSES
CAV	6	6	2	4
Danse	2	2	1	1
DNL Allemand	5	4	2	2
DNL Allemand PLP	1	1	1	0
DNL Anglais	27	24	17	7
DNL Anglais PLP	8	8	6	2
DNL Espagnol	7	6	3	3
DNL Italien	5	5	4	1
DNL Portugais	1	1	1	0
FLS 1er degré	6	5	3	2
FLS 2nd degré	15	12	6	6
HIDA	17	17	14	3
Théâtre	7	5	3	2
TOTAL	107	96	63	33

Qualitativement, le niveau des prestations des candidats s'est révélé très variable d'un secteur à l'autre : si le jury de la DNL Anglais (Commission collège et LEGT) souligne une amélioration sensible du niveau de maîtrise de la langue orale, la commission Histoire des Arts la présence de candidats de grande qualité cette année, d'autres disciplines (C.A.V., Danse notamment) regrettent un manque cruel de connaissances scientifiques ou culturelles dans le domaine pour lequel on vise la certification ou encore, parfois, un manque de perception des enjeux pédagogiques des enseignements concernés – cf. la question du partenariat obligatoire et de ses incidences sur les modalités pédagogiques d'enseignement pour ce qui concerne les disciplines artistiques.

Modalités d'évaluation des candidats : Une note sur 20 est attribuée à l'issue de la prestation orale. Le candidat, pour être admis, doit avoir une note égale ou supérieure à 10. Une délibération toutes commissions confondues permet dans un second temps d'harmoniser les décisions pour préserver une équité d'ensemble puis d'arrêter la liste définitive des admis.

Vous trouverez ci-dessous les rapports des différentes commissions, secteur par secteur ; chacun d'entre eux fournit de précieux conseils pour se préparer à l'épreuve ; il convient donc de lire avec attention *a minima* celui qui vous concerne. **Nous n'insisterons jamais assez en effet sur l'impérieuse nécessité d'une lecture attentive de ces rapports du jury. Leur appropriation est bien souvent une condition *sine qua non* de la réussite à l'examen.**

Je tiens enfin à remercier mes collègues présidents de commission et l'ensemble des membres du jury pour la qualité du travail effectué mais aussi Madame Chesneau et l'ensemble des personnels de la Division des Examens et Concours qui ont largement contribué à la réussite organisationnelle de cet examen.

Fait à Orléans, le 31 janvier 2018

Le président du jury,

Éric Michon, IA-IPR

CINÉMA-AUDIOVISUEL

RAPPORT DE JURY

Établi par Monsieur MICHON Eric
IA-IPR en charge du Cinéma-Audiovisuel
Président de la Commission,

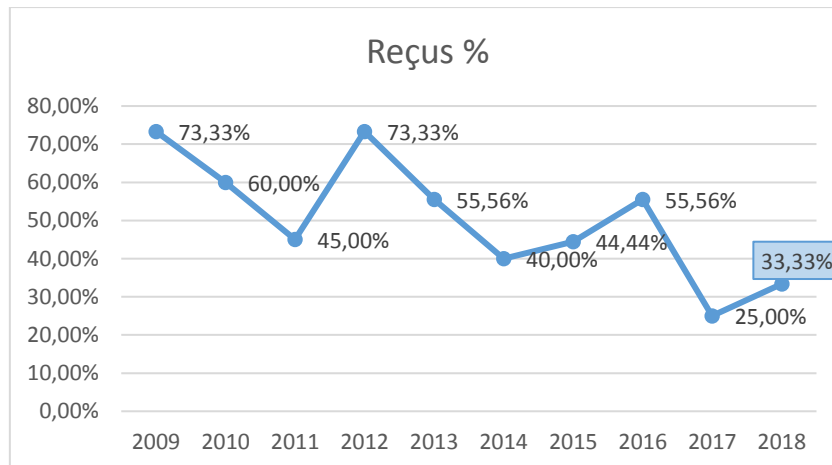
avec le concours de son collègue membre du Jury Monsieur Laurent GIVELET, enseignant et formateur académique en cinéma audiovisuel. Je tiens à le remercier chaleureusement pour la compétence avec laquelle il s'est acquitté de cette mission.

L'épreuve s'est déroulée le jeudi 11 janvier 2018 au Rectorat – site Dunois rue Marcel Proust, dans de bonnes conditions matérielles. Que le personnel de la Division des Examens et Concours du Rectorat en soit remercié, Madame CHESNEAU tout particulièrement.

Quelques éléments statistiques :

On note depuis plusieurs années un recul du nombre de candidats qui s'inscrivent à la certification complémentaire en C.A.V.

- 6 candidats inscrits pour cette session 2018, 6 présents.
- 2 candidats reçus (33,33%).



- Les notes s'échelonnent de 8 à 14.
- Une moyenne de 10,00 cette année qui constitue un léger progrès en regard de la session précédente mais reste très faible – en témoigne le graphique page suivante. L'amplitude des notes reste limitée : aucun candidat brillant n'a été détecté de la même manière que le jury n'a pas eu à interroger de candidat d'une extrême faiblesse.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Moyenne	12,13	11,2	11,1	12,13	10,89	9,4	10,55	10,11	9,12	10

Profil des candidats :

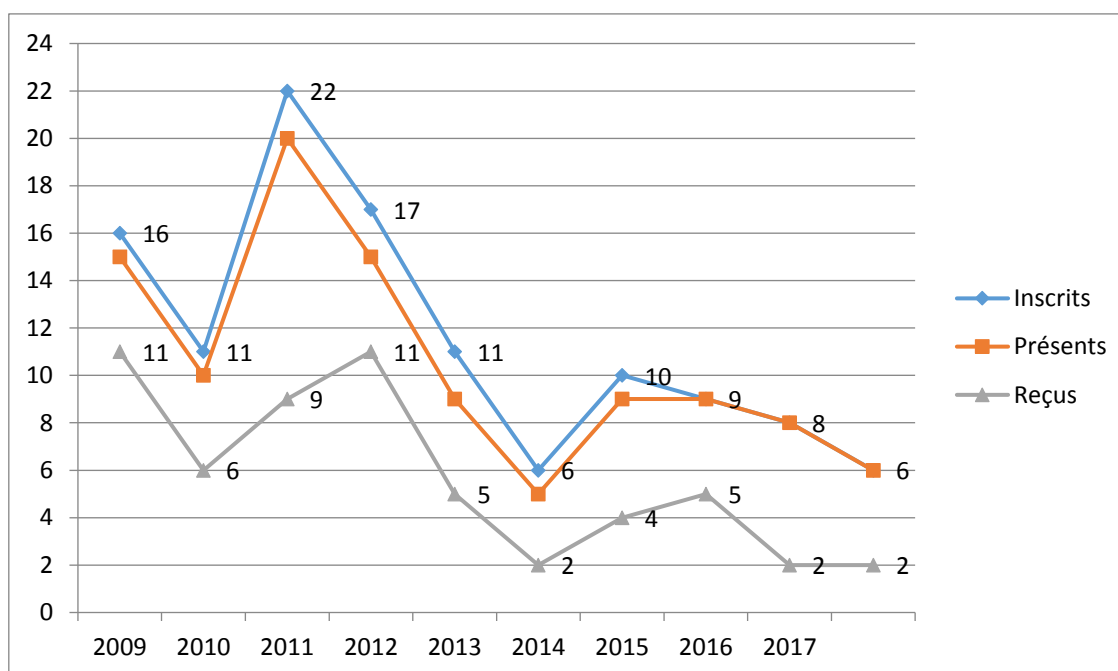
- Une candidate intégrée depuis la dernière rentrée dans une équipe pédagogique dispensant une option C.A.V.
- Tous se sont présentés dans l'espoir d'intégrer à terme une équipe pédagogique pour enseigner le C.A.V. Ils étaient également tous, ou ont été impliqués dans leur établissement dans des projets à dominante audiovisuelle - au collège le plus souvent.
- Un professeur-stagiaire.
- Un professeur exerçant en série technologique (S2I).

Disciplines d'origine et échelle de notation :

- Lettres modernes (3)
- Arts Plastiques (1)
- Anglais (1)
- S2I (1)

Notes	Nombre de candidats
14	1
13	1
09	1
08	3

TABLEAU STATISTIQUE 2009 – 2018



Déroulement de l'épreuve – Niveau de l'examen

N.B. : Ce rapport reprend pour l'essentiel les éléments des rapports précédents, les remarques concernant les prestations et les conseils prodigués pour la préparation des candidats ne différant que peu d'une session à l'autre. Nous invitons tout de même les futurs candidats à se référer à ces documents.

Les attendus :

La note de service N° 2004-175 du 19 octobre 2004, parue au B.O.E.N. du N° 39 du 28 octobre 2004, précise dans son annexe les critères d'évaluation de l'épreuve. Pour le Cinéma Audiovisuel, le jury évalue :

- *La culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, histoire du cinéma). La connaissance de leurs langages spécifiques (à partir d'une étude de cas) ;*
- *La connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire, les programmes en cours ;*
- *La connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma et à l'audiovisuel : travail en équipe, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels ;*
- *La capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée dans la complémentarité pratique, culturelle, méthodologique.*

L'épreuve :

Le déroulement de l'épreuve en deux parties (10 minutes maximum d'exposé par le candidat, 20 minutes maximum d'entretien avec le jury) a été scrupuleusement respecté. Tous les professeurs n'ont pas utilisé la totalité du temps imparti pour la présentation de leur exposé – deux d'entre eux durèrent moins de cinq minutes ; dans ce cas de figure, le temps non utilisé par le candidat est « banalisé » et le jury enchaîne avec la seconde partie. Le jury s'est a contrario vu dans l'obligation d'intervenir pour demander à deux candidats de conclure en quelques secondes.

N.B. : Pendant l'exposé, l'utilisation de notes et de son ordinateur personnel pour présenter un document ou extrait de réalisation est autorisée. La prise de note est également possible pendant la seconde partie de l'épreuve. Le jury ne met pas de matériel à disposition du candidat : si celui-ci souhaite présenter un extrait de production, il devra en avoir prévu les moyens. Nous tenons par ailleurs à souligner que cette présentation devra être incluse dans l'exposé et ne donnera pas lieu à l'octroi de temps supplémentaire.

L'entretien mené par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans sa relation à l'art cinématographique mais également à vérifier sa connaissance de plusieurs aspects de l'enseignement du cinéma-audiovisuel au lycée :

- objectifs et finalités de la discipline ; sa dimension *artistique*.
- organisation des enseignements.
- Finalités et modalités de mise en œuvre du partenariat avec des professionnels du cinéma.
- les contenus : l'articulation entre pratique artistique et culture cinématographique

La capacité à analyser un court extrait de film a également pu être vérifiée : le candidat est invité en fin d'entretien à visionner une seule fois une courte séquence (2 à 4 minutes) puis à l'analyser succinctement. Quelques œuvres exploitées cette année dans ce cadre : *Huit et Demi* (F. Fellini) ; *La Symphonie Pastorale* (J. Delannoy) ; *Les Vacances de Monsieur Hulot* (J. Tati) ; *Mon Oncle d'Amérique* (A. Resnais)... Cette analyse se déroule « à chaud », sans temps de préparation – mais la prise de note est possible ; elle reste très brève et ne peut bien sûr que rester à l'état d'esquisse. Nous attendons du candidat qu'il se montre en mesure de dégager de l'extrait les principaux enjeux esthétiques dont il témoigne et de rendre compte de la construction et du sens de la séquence à partir des procédés

cinématographiques dominants qu'il aura repéré. Il s'agit ainsi de dépasser la simple description formelle des plans pour développer une capacité d'interprétation.

Le bilan que nous pouvons tirer de cette journée d'interrogation s'avère cette année encore décevant. Il n'a été possible de délivrer la certification qu'à un tiers des candidats ; c'est un progrès par rapport à la session précédente mais ce résultat reste parmi les plus faibles de ces dix dernières années.

Les candidats refusés l'ont été en raison de lacunes d'ordres le plus souvent culturel et analytique : manque de connaissances en matière d'histoire du cinéma, difficulté à appréhender le sens d'une séquence filmique et les procédés mis en œuvre pour le restituer. La dimension éminemment artistique du cinéma fut enfin éludée. La dimension pratique de cet enseignement semble en revanche mieux maîtrisée – sauf dans un cas.

Le jury a pu par ailleurs déplorer parfois l'absence de prise d'information sur l'organisation et le fonctionnement des options C.A.V. au lycée, dans leurs dimensions pratique et partenariale en particulier.

Nous l'écrivons chaque année, la certification complémentaire a évolué dans les finalités qui lui sont assignées par les professeurs : tout autant qu'une reconnaissance des compétences requises pour enseigner dans les options au lycée, il s'agit pour de plus en plus de candidats d'une légitimation de pratiques pédagogiques construites autour du cinéma ou de l'audiovisuel, tant au collège qu'au lycée, dans les disciplines dont ils sont spécialistes mais aussi dans différents dispositifs : atelier artistique, enseignement d'exploration, accompagnement éducatif ou personnalisé, enseignement pratique interdisciplinaire (E.P.I.) désormais... En quelque sorte une validation des acquis de l'expérience. **La vocation première de la certification complémentaire reste la constitution d'un vivier pour renouveler les équipes pédagogiques exerçant dans les options C.A.V.**, de spécialité en série L ou facultative, il ne faut pas l'oublier ; le jury évalue prioritairement les candidats dans cette perspective et n'attribue pas la certification sur la simple mise en œuvre d'expériences pédagogiques construites autour de l'image, de l'éducation aux médias et du cinéma, toutes intéressantes et pertinentes qu'elles soient.

Conseils aux futurs candidats :

S'il n'est pas évalué en soi, l'élaboration du dossier doit être soignée, sa conception pensée de manière à éclairer le jury sur les motivations qui poussent le candidat à souhaiter cette certification complémentaire d'une part, sur les compétences professionnelles développées tant dans une éventuelle formation initiale que dans l'expérience acquise sur le terrain d'autre part. Un curriculum vitae, même synthétique, est bienvenu pour compléter et éclairer ces aspects.

Il convient par ailleurs de préparer cette épreuve avec le plus grand sérieux, et ce dans les directions suivantes :

- Connaître les objectifs de la discipline et des programmes d'enseignement bien sûr.
- Prendre contact avec des collègues enseignant dans des options C.A.V., échanger avec eux, pourquoi ne pas observer des cours si ces collègues en acceptent l'augure.

- Conceptualiser la didactique de la discipline en ce qui concerne notamment l'interaction entre les domaines pratiques et culturels définis par les instructions officielles, et ce dans le contexte d'un enseignement *artistique*.
- Se familiariser avec la pédagogie de projet mais aussi avec la mise en œuvre de partenariats avec des professionnels (définition du projet, des rôles respectifs enseignant – partenaire, les différentes étapes de concertation...).
- Acquérir les connaissances théoriques mais aussi des compétences techniques (écriture scénaristique, maniement d'une caméra, montage...) et informatiques (logiciels spécifiques).
- Se familiariser avec l'analyse filmique, laquelle ne doit pas se limiter aux aspects techniques – plans, cadrage, montage, etc. : ceux-ci doivent en effet être systématiquement mis en relation avec le sens du propos développé dans la séquence. L'analyse filmique n'est ni une étude formelle ni une interprétation subjective.
- Posséder une solide culture cinématographique - être notamment au fait des principales étapes et des grands mouvements de l'histoire du cinéma depuis ses origines.
- S'exprimer dans une langue correcte constitue enfin le minimum requis dans le cadre d'une épreuve qui s'adresse à des enseignants.

Plus généralement, il convient pour les candidats d'approfondir en amont une réflexion sur le rôle du professeur dans la conception et l'accompagnement d'un projet artistique global dans l'enseignement du Cinéma-Audiovisuel.

Le candidat pourra enfin s'inspirer de la bibliographie ci-dessous pour parfaire ses connaissances techniques, historiques et culturelles.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Ouvrages généraux d'introduction

- Michel MARIE / Laurent JULLIER *Lire les images de cinéma*, Larousse, 2007
- Alain BERGALA *L'Hypothèse cinéma*, Petite bibliothèque des Cahiers du cinéma, 2002
- FOZZA / GARAT / PARFAIT *Petite fabrique de l'image*, Magnard, 2003

Le vocabulaire d'analyse cinématographique

- Marie Thérèse JOURNOT *Le vocabulaire de cinéma*, coll. « 128 », Armand Colin, 2004

L'analyse filmique

- Francis VANOYE / Anne GOLIOT-LETE *Précis d'analyse filmique*, coll. « 128 », Armand Colin, 1992
- Laurent JULLIER *Analyser un film*, coll. « Champs », Flammarion, 2012
- José MOURE *Le plaisir du cinéma-analyses et critiques des films*, Klincksieck, 2012

Le scénario

- Dominique PARENT-ALTIER *Approche du scénario*, coll. « 128 », Armand Colin
- Anne HUET *Le scénario*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Claire VASSE *Le dialogue*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Isabelle RAYNAULD *Lire et écrire un scénario*, Armand Colin, 2012
- Michel CHION *Ecrire un scénario*, Cahiers du cinéma-essais, 2007
- Francis VANOYE *Scénarios modèles modèles de scénarios*, Nathan, 1991

Le récit

- Francis VANOYE *Récit écrit récit filmique*, Nathan, 1989
- André GARDIES *Le récit filmique*, Hachette, 1993

- Marie Anne GUERIN *Le récit au cinéma*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2004
- Joel MAGNY *Le point de vue*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2001

L'adaptation littéraire

- Frédéric SABOURAUD *L'adaptation*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Jean CLEDER *Entre littérature et cinéma*, Armand Colin, 2012
- Francis VANOYE *L'adaptation littéraire au cinéma*, Armand Colin, 2011

L'image

- Emmanuel SIETY *Le plan*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2001
- Jacques LOISELEUX *La lumière au cinéma*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2004
- Dominique VILLAIN *L'oeil à la caméra*, Cahiers du cinéma-essais, 2001
- AUMONT / BERGALA / MARIE / VERNET *Esthétique du film*, Nathan, 1983
- Jeremy VINEYARD *Les plans au cinéma*, Eyrolles, 2004
- BORDEWELL / THOMPSON *L'art du film, une introduction*, De Boeck, 2000
- Steven KATZ *Réaliser ses films plan par plan*, Eyrolles, 1992

Le son

- Michel CHION *L'audio-vision*, Nathan, 1990
- Michel CHION *Le son*, Armand Colin, 199
- Michel CHION *Un art sonore, le cinéma*, Cahiers du cinéma-essais, 2003
- Michel CHION *Le complexe de Cyrano*, Cahiers du cinéma-essais, 2008
- Gilles MOUELLIC *La musique de film*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006

Le montage

- Vincent AMIEL *Esthétique du montage*, Nathan, 2001
- Dominique VILLAIN *Le montage au cinéma*, Cahiers du cinéma-essais, 1991

Histoire et pensée du cinéma

- Claude BEYLIE *Les films-clés du cinéma*, Larousse, 1987
- Vincent PINEL *Ecoles, genres et mouvements au cinéma*, Larousse, 2000
- Jacques AUMONT *Les théories des cinéastes*, Nathan, 2002
- Suzanne LIANDRAT-GUIGUES / Jean-Louis LEUTRAT *Penser le cinéma*, Klincksieck, 2001
- Francesco CASSETTI *Les théories du cinéma depuis 1945*, Nathan, 1999
- André LABARRERE *Atlas du cinéma*, Le livre de poche « La Pochothèque », 2002

Autres ressources

- les DVD de la collections « L'Eden cinéma », Scerén-Cndp
- les sites : <http://www.zerodeconduite.net/>
- <http://www.ciclic.fr/>
- <http://www.cnc.fr/web/fr/dossiers-pedagogiques>
- <http://www.forumdesimages.fr/>

DANSE

Rapport établi par Madame Frédérique ROUANET, IA-IPR chargée du suivi des enseignements artistiques Art-danse

Cette session 2018 de la certification complémentaire pour l'enseignement artistique dans le domaine art option danse est marquée par une stabilité des candidatures par rapport à l'année précédente deux candidates se sont présentées à l'épreuve : un professeur d'EPS et un professeur d'anglais. Une seule a obtenu la certification.

Il est essentiel de rappeler que pour exercer dans le cadre de ces **enseignements**, une connaissance du domaine de la danse dans ses fondements artistiques et culturels n'est pas suffisante, une connaissance des programmes qui organisent cet enseignement au lycée est attendue. Par ailleurs, il s'agit de faire la démonstration d'une capacité à pouvoir engager des élèves dans un processus de composition et d'interprétation au regard d'un programme exigeant.

Le dossier demandé sur lequel s'appuie le jury, doit mettre en perspective des expériences artistiques avec le développement de compétences, au service des attendus des enseignements nécessitant la certification. Par conséquent il ne saurait se limiter à un catalogue d'expériences artistiques.

Pour aider à la préparation de cet examen de certification complémentaire, il convient de rappeler ce que le jury attend des candidats :

- S'appuyer sur une expérience d'enseignement **de la danse** avec des implications dans des projets artistiques qui permettent une réflexion approfondie ainsi qu'une prise de distance réflexive réelle.
- Montrer une connaissance des modalités de la mise en œuvre du partenariat obligatoire et afficher une volonté de s'impliquer activement dans un projet artistique partagé mais dont le professeur conserve la maîtrise.
- Démontrer une connaissance infaillible des programmes et des œuvres de l'enseignement de spécialité et de l'enseignement facultatif art-danse. Un candidat en possession de la certification doit être en capacité d'enseigner dans ces deux types d'enseignement.
- Au plan didactique, montrer une expertise dans la maîtrise des procédés chorégraphiques et des composantes du mouvement dansé, et ainsi être en capacité de permettre aux élèves de s'approprier la dimension « sensible » des pratiques artistiques.

Ces différents points restent les facteurs les plus discriminants pour accéder à la certification dans ce domaine artistique. **Des notes attribuées inférieures mais proches de la moyenne doivent inciter les candidats à se présenter de nouveau à l'examen après avoir approfondi leurs connaissances au regard de leurs expériences.**

Commission Collège et LEGT

Composition du jury :

Christophe CIAVALDINI, IA-IPR Eco-Gestion

Laurent HIVON, IA-IPR Mathématiques

Muriel PHILIPPE, IA-IPR LVE-Allemand

Bruno POUPAULT, IA-IPR SES

L'épreuve se déroule en 3 temps : l'exposé du candidat en allemand (10 minutes maximum), suivi d'un entretien avec le jury en allemand puis en français (20 minutes maximum).

Le jury tient à rappeler que cet exercice nécessite de la part du candidat une préparation rigoureuse : le dossier envoyé en amont de l'épreuve orale sera complet et dûment présenté, le candidat se sera renseigné sur les modalités de l'épreuve et aura préparé son exposé. Sans ces prérequis, qui témoignent *a minima* du sérieux du candidat, l'admission est fortement compromise.

Par ailleurs, le jury continue à souligner les points suivants :

- bien connaître les textes officiels et les référentiels de la section européenne dans la discipline concernée pour bien comprendre les enjeux de cet enseignement ;
- mettre à profit un séjour dans un pays germanophone pour parfaire ses connaissances culturelles et pédagogiques ;
- ne pas hésiter à revoir les règles de grammaire nécessaires à la pratique d'une langue allemande la plus correcte possible, et s'exposer autant que faire se peut à la langue orale pour acquérir une prosodie et une phonologie les plus authentiques possible ;
- identifier un projet dans lequel l'enseignement en l'allemand dans une autre discipline se révèle un atout.

Il est rappelé que le « projet pédagogique » ne se limite pas à la description de quelques actions ponctuelles, mais doit s'inscrire durablement dans le projet d'établissement, et tenir compte du cadre institutionnel pour le décliner dans le contexte local.

Commission Lycée Professionnel

L'épreuve s'est déroulée le 10 janvier 2018.

Composition du jury :

Christophe SZCZGIELSKI, IEN-EG mathématiques-sciences physiques

Rémy CORTELL, IEN-EG allemand-lettres

Un seul candidat s'est présenté à cette session en allemand.

Celui-ci a su répondre aux exigences de la certification. Il a su interagir avec vivacité et pertinence et s'inscrire dans une démarche réellement pluridisciplinaire et biculturelle. Le jury souligne cependant l'importance de bien connaître les textes régissant les sections européennes ainsi que les programmes de mobilité bilatéraux et communautaires.

Commission Collège et LEGT

I Quelques statistiques :

- Disciplines non linguistiques représentées : Histoire-Géographie (7 candidats), Mathématiques (7), Physique-Chimie (5), SVT (5), S2I (1), EPS (1), Economie-Gestion (1).

- Nombre de candidats : 24 candidats présents sur 27 inscrits.

On note un nombre de candidats inférieur à celui de l'an dernier (44 inscrits à la session 2017).

- Résultats : 17 candidats reçus, pour 7 candidats refusés.

Moyenne de 11,54 un peu inférieure cette année (12,06 pour la session 2017).

Echelle des notes : de 07 à 18 et une moins grande amplitude des notes qu'en 2017 puisque les notes allaient jusqu'à 20.

II Constats :

Le jury remarque une nette évolution du niveau de maîtrise de la langue orale en production, la plupart des candidats offrent un modèle linguistique fiable et plus nombreux sont ceux qui s'expriment spontanément sans prendre appui sur leur notes pour la première partie de prise de parole en continu. Quelques candidats apportent des travaux d'élèves pour illustrer leurs projets. La qualité des dossiers proposés reste inégale et, même s'ils ne sont pas évalués, les dossiers constituent une préparation à l'examen. Certains candidats sont néanmoins mal informés sur la nature de l'épreuve et sur le fonctionnement de la DNL.

Les candidats refusés l'ont été pour les raisons suivantes :

- La réflexion sur la motivation est parfois insuffisante ;
- Le niveau de langue pose encore problème pour un certain nombre de candidats (des carences au niveau phonologique qui entravent la bonne recevabilité du message et parfois une méconnaissance du lexique spécifique) ;
- Des professeurs cette année encore trop orientés vers leur pratique disciplinaire. Une absence de réflexion sur l'intérêt que présente pour la discipline le fait d'être enseignée en langue vivante étrangère.

III Recommandations :

Il est nécessaire d'améliorer **son niveau de langue** pour acquérir plus d'aisance (notamment la phonologie, déterminante) et de développer des compétences orales pour les mettre au service du projet et ne pas être contre-productif. Pour ce faire, entreprendre un travail avec l'assistant d'anglais de l'établissement et assister à des cours de langue peuvent s'avérer fructueux. Avoir une bonne connaissance de la culture des pays anglophones et des différences d'approche de l'enseignement de la discipline est également un atout.

Il convient aussi de mieux lire les textes officiels se rapportant à cette épreuve (notamment ceux régissant les SELO) et de connaître le **Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. Le niveau minimum de maîtrise attendu en langue est le **niveau B2** du Cadre européen

commun de référence pour les langues. Les candidats ne se sentant pas au niveau requis ne devraient pas se présenter.

Il est recommandé aux candidats d'observer des cours de DNL avant de se présenter, démarche que certains candidats ont fait l'effort d'adopter, et de prévoir des dispositifs qui permettent des échanges dans une perspective interculturelle. Ils sont invités à entrer en contact avec des enseignants déjà impliqués en section européenne ou des enseignants de langue vivante.

Il est conseillé de réfléchir davantage aux **activités pédagogiques** que l'on peut mettre en place par rapport aux attendus du programme de chaque champ disciplinaire. Les **activités langagières de l'oral** ne semblent pas suffisamment prises en compte (production orale en continu et en inter-action, compréhension orale, ...) ainsi que la mise en activité des élèves dans la classe. Il est important de connaître les programmes de langues vivantes en vigueur au lycée. Les candidats sont invités, lors de l'entretien, à s'appuyer sur une activité réalisée ou imaginée.

Certains candidats se présentent pour une DNL « collège », sans avoir réfléchi à la DNL « lycée » : c'est inapproprié.

Les critères d'évaluation sont rappelés dans le texte de référence : note de service du 19 Octobre 2004 parue au BO n°39 du 28 Octobre 2004. On lira le rapport :

<http://www.education.gouv.fr/syst/igen/rapports/scecteuo.htm>

On pourra consulter aussi le site : <http://www.emilangues.education.fr>, les sites de la BBC, le portail des langues de l'académie d'Orléans-Tours (http://interlangues.ac-orleans-tours.fr/professeurs/certification_complementaire_lycee/).

Commission Lycée Professionnel

La volonté ministérielle et la nécessité économique et sociale d'inclusion européenne impulsent un regain d'intérêt pour l'ouverture culturelle et européenne dans les lycées professionnels. Les projets pluridisciplinaires se multiplient et incitent le développement des liens entre enseignement général et enseignement professionnel. Cette année huit candidats se sont présentés à l'examen de certification en Discipline Non Linguistique. Nous ne retrouvons pas encore l'intérêt exprimé par les chiffres du début de la mise en application de l'arrêté du 27 septembre 2005 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires. Nous observons cependant une augmentation significative. Les filières du tertiaire telles : la vente, le commerce, la logistique, la bureautique et le secteur de la restauration-hôtellerie sont toujours majoritaires, mais les filières du domaine industriel sont bien représentées dans l'académie d'Orléans-Tours : maintenance industrielle, secteurs de l'électrotechnique et de l'électronique, génie industriel et thermique, construction mécanique, maintenance des véhicules et métiers du bâtiment incluant travaux publics et architecture. Cette année un candidat d'enseignement général, mathématiques, s'est également présenté, soucieux d'intégrer un projet existant dans le lycée polyvalent auquel il est rattaché. Six candidats sur huit sont admis et certifiés.

Globalement, les candidats font preuve d'un véritable investissement personnel en collaboration avec les membres de l'équipe éducative dans le cadre du projet d'établissement. La réflexion pédagogique est bien engagée pour la majorité d'entre eux. Certains ont réfléchi à des progressions réparties sur le

cycle de formation avec des interventions planifiées soit en co-animation avec les enseignants de langue, soit en atelier pour couvrir les éléments du référentiel choisis en fonction du projet de mobilité des élèves. D'autres ont amorcé la réflexion mais doivent encore affiner le projet pédagogique. Un candidat, qui s'était déjà présenté les années précédentes, n'a pas tenu compte des recommandations des membres du jury et révèle les mêmes manques sur le plan pédagogique. Il doit encore engager une étude de construction des activités au niveau de sa propre discipline avant d'élargir son action au domaine linguistique. Tous les candidats connaissent les textes officiels concernant l'organisation et le fonctionnement des sections européennes en lycée professionnel ou de l'épreuve spécifique. La réglementation précise de cet examen est fournie par l'arrêté du 23 décembre 2003 paru au B.O. n°7 du 12 février 2004 et par la note de service 2004-175 du 19 octobre 2004 parue au B.O. n°39 du 28 octobre 2004. Les critères d'évaluation se trouvent dans le texte de référence : <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

La réussite des candidats est conditionnée à la fois par leurs compétences pédagogiques et par leur niveau de langue. Il est clair que certains d'entre eux ont investi dans une formation en s'appuyant sur leurs collègues linguistes, la présence d'assistants dans l'établissement ou encore des cours privés avec des dispositifs tel le GRETA par exemple. D'autres doivent encore faire l'effort d'améliorer leurs compétences de communication en langue cible. Les stages, offerts par le Centre International d'Etudes Pédagogiques de Sèvres, devraient être demandés de façon plus systématique par les enseignants visant la certification. Il reste essentiel que chacun se donne les moyens d'améliorer ses compétences linguistiques en dehors de l'institution pour compléter les actions de formation ponctuelles. Des actions académiques de formation existent ; il convient de faire la demande aux inspecteurs référents. Ces journées de formation permettent de mutualiser les ressources didactiques propres aux sections européennes et mieux connaître les validations possibles des périodes de formation à l'étranger pour les apprenants.

En amont de l'entretien, les candidats doivent constituer leur dossier avec le plus grand soin en ayant à l'esprit l'importance du contenu autant que la rigueur dans la forme. Une ou deux pages agrafées ne sont pas très convaincantes pour le jury. Suivre la construction d'un dossier de type RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) pourrait aider tant dans la mise en forme qu'au niveau du contenu de ce dossier qui doit permettre de connaître :

- le parcours de formation du (de la) candidat (e), tant dans sa discipline que dans la langue cible.
- L'expérience autant professionnelle que personnelle, dans le cadre d'utilisation de la langue d'enseignement de la DNL.
- La motivation du (de la) candidat (e) qui ne doit pas se limiter à la description d'un parcours mais qui soit le résultat d'une réflexion sur les enjeux de l'enseignement d'une DNL ainsi que la plus value que cet enseignement peut apporter aux élèves.
- Une présentation d'expériences pédagogiques auxquelles le (la) candidat (e) a participé ou de projets qu'il (elle) envisage. L'adjonction au dossier de supports didactiques témoignant de ces expériences ou cette réflexion à des projets est appréciée par le jury.
- L'utilisation de la langue cible pour tout ou partie du dossier (en plus du dossier en français) témoigne du degré de maîtrise de la langue d'expression écrite.

Nous rappelons que l'épreuve orale se présente en deux parties : un exposé du dossier, suivi d'un échange avec les membres du jury. Cet entretien doit également répondre à certaines règles de forme et de fond :

- Le (la) candidat (e) doit faire preuve d'aisance et de fluidité dans son propos.
- L'exposé doit présenter de façon claire et construite l'expérience et la motivation du candidat. La structuration du propos est importante.
- L'échange avec le jury permet d'évaluer les capacités du candidat à interagir en langue cible et à répondre aux demandes des membres du jury.
- Le (la) candidat (e) doit faire preuve de motivation et implication dans le projet pédagogique grâce à une connaissance précise des contenus d'enseignement et des référentiels dans les deux disciplines.
- Il (elle) doit également démontrer une réflexion approfondie sur le cadre institutionnel et les enjeux de l'enseignement de la DNL en lycée professionnel, ainsi que sur la plus value de cet enseignement pour les élèves et pour l'établissement.
- Le fait qu'une réflexion ait été menée sur la meilleure collaboration à mettre en œuvre avec les professeurs de LVE, tant au niveau de l'enseignement que de l'évaluation, doit être démontrée.

En conclusion:

Les candidats doivent être sensibilisés à une préparation **rigoureuse** de l'épreuve. La seule maîtrise d'une LVE ou une relative expérience d'enseignement disciplinaire ne peuvent, à elles seules, constituer des critères de compétence pour l'enseignement d'une DNL. Les candidats, en plus de la connaissance du cadre institutionnel, doivent faire preuve d'une **réflexion préalable** sur la spécificité de l'enseignement d'une DNL tant dans sa dimension didactique disciplinaire que dans une relative maîtrise et aisance dans l'utilisation de la langue cible. Les formations académiques, nationales et européennes existantes doivent être mises à profit, de même que les nombreuses ressources des sites tel [emilangues](#). Le rapport de jury peut apporter une aide pour se préparer à l'épreuve de certification. Un projet pédagogique réfléchi témoigne d'une réelle motivation des candidats à l'obtention de la certification complémentaire. Il est recommandé aux candidats d'observer des cours de DNL avant de se présenter, et de prévoir des dispositifs qui permettent des échanges dans une perspective interculturelle. Ils sont invités à entrer en contact avec des enseignants déjà impliqués en section européenne en lycée professionnel.

Statistiques

7 candidats inscrits/ 6 présents, répartis comme suit:

- HISTOIRE-GEOGRAPHIE : 3 candidats
- SVT : 1 candidat
- MATHEMATIQUES: 1 candidat
- ECO-GESTION: 1 candidat

6 professeurs titulaires, 1 stagiaire.

3 reçus. Note la plus basse : 9 /20. Note la plus haute : 16/20.

Remarques concernant les candidats et l'épreuve

Remarques d'ordre général: de nombreuses remarques effectuées dans les rapports précédents demeurent d'actualité pour cette session. Elles sont donc reconduites ici.

Au fur et à mesure des sessions, nous constatons que la variété des candidatures en ce qui concerne les disciplines et les grades se confirme et même s'amplifie. Professeurs titulaires et stagiaires désireux de faire valoir une expérience personnelle en lien avec l'aire hispanique et/ou leur intérêt pour l'enseignement de leur discipline en langue espagnole continuent à se présenter à l'examen.

La session 2018 montre un intérêt constant des professeurs de disciplines diverses pour obtenir cette certification : si leur nombre reste modeste, il est toutefois stable, entre cinq et dix candidats par session, ce qui permet de constituer un vivier académique susceptible de favoriser le développement de l'ouverture de sections européennes.

Tout comme les années précédentes, les DNL sont donc variées ainsi que les parcours des personnels qui se présentent à l'examen.

Préparation des candidats :

Les professeurs ne bénéficient pas de formation pour se préparer à l'examen mais nombre d'entre eux ont collaboré le plus souvent avec les professeurs de LV et/ou l'assistant de leur établissement dans le cadre de leur travail de préparation. Un certain nombre d'entre eux a même assisté à des séances de DNL. De plus, les candidats sont souvent des « voyageurs » qui connaissent bien certaines parties de l'aire hispanique.

Niveau des prestations des candidats :

Les prestations des candidats admis ont été dans l'ensemble bonnes sans qu'aucun candidat ne fasse preuve d'une réelle excellence. Les deux notes de 09/20, les plus basses, ont été attribuées notamment à cause d'un niveau d'expression en langue espagnole qui reste à parfaire, surtout en ce qui concerne

la prononciation, la prosodie et l'exactitude du lexique utilisé. Dans l'ensemble, les textes les plus importants relatifs aux sections européennes et les modalités d'attribution de la « mention européenne » au baccalauréat sont connus. Nous constatons donc qu'il a été tenu compte des conseils donnés dans les rapports du jury des sessions antérieures.

La réflexion sur ce que représente l'enseignement d'une discipline non linguistique est à approfondir, certains candidats se contentant de quelques notions vagues et peu structurées, qui montrent que le questionnement préalable est insuffisant.

Conseils aux candidats :

Les conseils suivants restent d'actualité. Nous les renouvelons donc afin de faciliter la réussite des candidats intéressés par cette certification:

- **Actualiser ses connaissances en langue étrangère** : se rendre dans le pays si possible ; regarder la TV en langue étrangère et écouter la radio régulièrement ; entreprendre un travail avec l'assistant de l'établissement lorsque celui-ci est doté ; assister quand cela est possible à quelques cours de langue dans son établissement et y intervenir activement; si un échange e-twinning est en place dans l'établissement, le candidat pourra avec profit s'y intégrer pour pratiquer la langue. En effet, écouter ne suffit pas pour développer une compétence en langue étrangère : il faut aussi produire dans la langue pour progresser.
- **Avoir une bonne connaissance de la culture** des pays dans lesquels est parlée la langue que l'on a choisie.
- **Bien connaître les textes officiels** concernant les sections européennes et notamment ce qui se réfère à l'épreuve spécifique.
- **Bien connaître les programmes d'enseignement du lycée** pour sa discipline lorsque l'on enseigne en collège et que l'on souhaite enseigner une DNL en lycée.
- **Connaître les programmes de langue vivante** en vigueur au collège et au lycée et les caractéristiques majeures de l'enseignement des LVE: perspective actionnelle, entrée culturelle prépondérante, nécessité de mettre en place des stratégies destinées à éviter une approche frontale du type "questions/réponses"...
- **Avoir réfléchi aux enjeux de l'enseignement d'une DNL** et à ses implications pédagogiques.
- **Posséder des connaissances sur les possibilités de développement d'actions à l'international** dans le cadre d'un établissement scolaire. Pour cela, se mettre en relation par exemple avec le référent pour l'international de l'établissement (ERA).
- **Anticiper en collaborant avec les professeurs de LVE de l'établissement** qui pourront permettre de débiter la réflexion sur la nécessaire articulation entre les contenus scientifiques et didactiques de la DNL et la didactique des LVE.

DNL ITALIEN

Date de l'épreuve : le 8 janvier 2018

Membres du jury :

- Mme Sophie CANTELOUBE-FRONTY, IA IPR SVT
- Mme Rosa GIROIR, CMI Italien
- M. Laurent HIVON, IA IPR Mathématiques
- Mme Cristhine LECUREUX, IA IPR Histoire/Géographie, EMC
- Mme Mélanie PERRIN, IA IPR Sciences Physiques

Candidats :

- 5 candidats inscrits
- 5 candidats présents

Résultats :

- 4 candidats ont obtenu la certification complémentaire
- 1 candidat a été ajourné
- échelle des notes : de 9 à 15/20
- moyenne des notes : 11,6/20

Remarques et suggestions :

Le jury se félicite de la hausse du nombre des candidats, présents et admis, de la session 2018 de la certification complémentaire en italien. Il constate néanmoins un fléchissement de la moyenne des notes attribuées.

Les candidats admis ont tous fait preuve d'une maîtrise de la langue italienne se situant au moins au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues. Ils disposaient, par ailleurs, de connaissances lexicales adéquates dans leur discipline.

Si la plupart des candidats ont témoigné d'une connaissance satisfaisante du cursus, des horaires, ainsi que des modalités d'attribution de la mention européenne pour le baccalauréat, certains candidats ne disposaient en revanche que d'un aperçu très approximatif du cadre institutionnel.

En ce qui concerne la démarche pédagogique à adopter, le jury regrette que les candidats de cette dernière session aient rarement su dépasser les idées générales sur l'enseignement de la DNL, pour fournir des exemples concrets de projets convaincants, de véritables séquences pédagogiques à mettre en œuvre en classe.

Enfin, l'intérêt culturel apporté par une DNL n'a pas toujours été présenté comme l'un des objectifs majeurs de l'enseignement en DNL. La seule transposition d'un cours en langue italienne, voire la seule

connaissance linguistique du lexique, ne sauraient suffire, sans le soutien de la dimension culturelle, qui conduit à une approche particulière de la discipline enseignée.

Aussi, afin de mieux appréhender la spécificité de cette forme d'enseignement exigeante et, plus particulièrement, pour améliorer à la fois la qualité du dossier à présenter, et la prestation orale à fournir pour cet examen, le jury rappelle quelques suggestions, pour les futurs candidats, dont il est utile de s'inspirer avant et pendant l'entretien :

- réfléchir aux activités pédagogiques que l'on peut mettre en place dans le cadre des attendus du programme de chaque champ disciplinaire,
- envisager des stratégies facilitant à la fois les appropriations linguistiques (le développement de compétences, surtout à l'oral, pour les élèves) et les appropriations disciplinaires,
- sélectionner, présenter et mettre en perspective différents supports de cours, afin d'étayer le projet pédagogique proposé dans le dossier ; ce dernier aura été rédigé à la fois en français et en italien,
- connaître la nature et les modalités des épreuves spécifiques que les élèves vont passer,
- prévoir la configuration d'un cours en co-animation ou en parallèle avec le professeur d'italien, voire avec un assistant de langues vivantes,
- s'informer sur les modalités et les contenus de l'enseignement de leur discipline en Italie, et consulter les manuels utilisés dans ce cadre,
- prendre contact avec les collègues engagés dans des projets et des dispositifs favorisant l'ouverture internationale et les échanges,
- mieux connaître le CECRL ainsi que les textes officiels se rapportant à l'enseignement d'une DNL.

La relecture des rapports de jury des années précédentes est, enfin, fort recommandée.

FRANÇAIS LANGUE SECONDE

Le présent rapport envisage de rendre compte de la session 2018 et de rappeler les principes de l'épreuve.

Vingt et un candidats ont déposé un dossier d'inscription à la certification complémentaire 2018 et dix-huit se sont effectivement présentés. Le jury, pour cette session, était composé de Mme Boguslawa Szotowski, formatrice au CASNAV d'Orléans et spécialiste pour le 1^{er} degré, M. Emmanuel Schang, maître de conférence en sciences du langage à l'université d'Orléans, M. Frédéric Raimbault, IA IPR de Lettres et responsable du CASNAV de l'académie d'Orléans-Tours. Cette composition, en accord avec le texte cadre, permet une évaluation équilibrée et des échanges avec les candidats qui permettent d'examiner toutes les connaissances et les capacités à valider.

Quelques chiffres :

	Inscrits	Présents	Reçus	Note la plus basse	Note la plus haute
1 ^{er} degré	6	5	3	06	20
2 nd degré	15	13	6	06	20

Quelques constats quant à la session 2018 :

- faiblesse du nombre de candidats pour 1^{er} degré, tant en valeur absolue que relativement au nombre de candidats pour le 2nd degré ;
- taux de réussite de 50% des candidats présents ramené à 43% des candidats inscrits ;
- représentation disciplinaire peu variée pour le 2nd degré avec plus de 80 % des candidats professeurs de Lettres ;
- trois prestations ont obtenu la note de 20, trois autres prestations les notes de 19, 17 et 17.

I. La certification complémentaire « français langue seconde » : objectifs – principes – modalités

Il suffit de rappeler le propos introducteur de la note de service N°2004-175 DU 19-10-2004 – « L'objectif poursuivi par la création de cette certification complémentaire est de permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leurs concours. Il est aussi de constituer un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement et, à terme, de mieux préparer le renouvellement des professeurs qui en ont eu la charge. » - pour comprendre les attentes de l'épreuve et par conséquent du jury :

- le candidat doit faire valoir ses compétences ou capacités à prendre en charge l'enseignement du FLS pour être connu et reconnu par l'Institution ;

- le candidat doit être informé des tenants et aboutissants de l'enseignement à destination des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA) et des Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) aussi bien en ce qui concerne les textes institutionnels le régissant que les méthodes et orientations pédagogiques en vigueur, les dispositifs prévus et la philosophie de l'accueil des élèves concernés.

Ces deux propositions induisent par conséquent :

- des **connaissances et des capacités clairement identifiées dans la note de service et évaluées par le jury : le candidat doit nécessairement en montrer et en faire valoir la maîtrise ;**
- une épreuve composée **d'un écrit et d'un oral qui couronnent un parcours de formation suffisamment abouti pour prendre en charge l'enseignement concerné.**

Ne peuvent prétendre à la certification les candidats qui souhaitent avoir accès à une formation première pour enseigner le FLS, les candidats qui auraient fortuitement rencontré des élèves nouvellement arrivés et qui n'auraient pas convoqué les ressources adéquates pour leur prise en charge, les candidats désireux d'obtenir un poste spécifique pour des raisons majoritairement personnelles, les candidats animés de sentiments louables quant à l'accueil d'élèves et d'enfants nouvellement arrivés mais sans endosser la posture professionnelle nécessaire pour réaliser leur inclusion selon le cadre institutionnel.

A cette fin, l'épreuve se compose d'un dossier (un écrit) et un oral codés et réglés auxquels le candidat doit se soumettre pour :

- mettre à l'épreuve des capacités rédactionnelles à contraintes et d'échanges avec un jury ;
- faire connaître et reconnaître les 9 connaissances et capacités précisées par la note de service (<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>).

II. Le dossier

Le dossier est régi par la note de service : « En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport **d'au plus cinq pages dactylographiées**, précisant, **d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle**, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM, et présentant, **d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation** auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant **un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.** »

Trois parties constituent par conséquent le dossier :

- une partie apparentée à un curriculum vitae ;
- un état des expériences ou des engagements plus ou moins concrets du candidat ;
- une analyse succincte pour apprécier une des expériences citées.

Le dossier n'est pas soumis à notation mais entre dans l'évaluation du candidat de manière directe et indirecte par :

- la connaissance et l'application du texte cadrant l'épreuve, révélant par là-même le professionnalisme du candidat ;

- les règles d'écriture et la pratique maîtrisée de la langue française ;
- la présentation et le choix du propos pour éclairer le jury sur les compétences du candidat et faciliter les échanges à venir.

III. L'épreuve orale

L'épreuve orale débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum, est également définie dans la note de service :

« **L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle**, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.

Le candidat **fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles**, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel. **L'entretien** qui succède à l'exposé doit permettre au jury **d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire** et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et **d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre**, au sein d'un établissement scolaire du second degré (pour les trois secteurs disciplinaires) ou d'une école (pour le secteur français langue seconde), d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur. »

L'exposé d'une durée de dix minutes sous-entend :

- une stratégie du propos qui ne saurait reprendre de façon répétée et linéaire les éléments du dossier ;
- une présentation organisée, articulée, hiérarchisée ;
- une présentation vive et vivante qui prend en compte l'auditoire et qui ne se réduit pas en une lecture de notes ou d'un discours.

L'entretien qui n'est pas un interrogatoire mais un échange avec le candidat permet de revenir sur un des points du dossier et/ou de l'exposé pour approfondir, repréciser des paroles, élargir le propos à d'autres points vérifiant la maîtrise des connaissances et capacités à évaluer.

Le jury est par nature bienveillant : il aide à faire formaliser ce qui fait valeur au regard de l'épreuve, il reconnaît sans ambiguïté les qualités des prestations et n'attend pas au-delà de ce qui est exigible par les textes. Les trois notes maximales attribuées à la session 2018 confirment cette volonté manifeste d'accueillir et de reconnaître à sa valeur juste les prestations des candidats. Nous souhaitons conclure le présent rapport en remerciant les candidats rencontrés et espérons que la lecture de ces quelques pages aidera à la préparation de tous ceux qui ambitionnent de présenter ou de représenter leur candidature.

Frédéric Raimbault
IA IPR de Lettres,
pour le jury de la session 2018.

HISTOIRE DES ARTS

RAPPORT DE JURY

Etabli par la Présidente du jury :

- Cristhine Lécureux, IA-IPR d'histoire-géographie et HIDA

Membres du jury de la certification complémentaire Histoire de l'art :

- Stéphane Auger, professeur agrégé en Education musicale et enseignant en EDE « patrimoines » et HIDA fac
- Jean-Paul Billès, professeur agrégé en Arts plastiques et formateur en HIDA

Les oraux de la certification complémentaire se sont déroulés **le mardi 09 janvier et le mercredi 10 janvier 2018** au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, site Dunois. Le jury adresse ses remerciements au personnel de la Division des Examens et Concours du Rectorat.

1- Quelques éléments statistiques

DISCIPLINE	Total inscrits	Total présents	Admis
Arts plastiques	4	4	3
Histoire- géographie	4	4	4
Langues vivantes : espagnol	1	1	0
Lettres	8	8	7
TOTAL	17	17	14

Répartition des notes :

note	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
effectif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	2	1	1	2	2	1	4	0	1

Moyenne de l'épreuve : 14,6 / 20

2- Définition et déroulement de l'épreuve

Le BO N°7 du 12 février 2004 précise que : « L'épreuve, d'une durée de trente minutes maximum, débute par un exposé du candidat, pendant une durée de dix minutes maximum, prenant appui sur sa formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat peut également faire état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum, dont l'objet est d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur (...) ».

3- Éléments qualitatifs

La session 2018 de la certification complémentaire en Histoire de l'art voit un nombre de candidats en très nette progression par rapport aux années précédentes. En 2011, il y avait eu 25 inscrits, depuis le nombre de candidats avait toujours été inférieur à 17, nombre d'inscrits de 2018. Un nombre inhabituellement important de professeurs de lettres modernes et classiques s'est inscrit cette année à cette certification.

L'annonce d'un « retour » de l'enseignement de l'HIDA au collège comme les discussions autour d'une épreuve spécifique d'HIDA au DNB ont pu motiver quelques professeurs. Pourtant, l'histoire des arts a gardé toute sa place au collège dans le cadre de la Réforme ; un programme de cycle en histoire des arts a été acté (C3 et C4 pour le collège) ; cet enseignement continue donc d'être co et trans disciplinaire, fondé sur la pédagogie de projet. Il trouve sa place au sein des EPI, comme il est au cœur du PEAC. Une dimension « histoire des arts » peut également être présente au sein des autres parcours.

De surcroît, la certification n'est exigée que pour enseigner l'histoire des arts ou l'enseignement d'exploration « culture et activités artistiques : patrimoines » au lycée.

L'enseignement de l'HIDA se décline bien selon **des formes différentes** (généralisation au collège avec la possibilité pour un élève de choisir à l'épreuve orale du DNB 2018 un EPI ou un parcours qui intègre l'HIDA, en lycée, option facultative et de spécialité, et enseignement d'exploration « patrimoines »). Il est indispensable que les candidats aient une **perception claire des enjeux** que recouvre chaque situation d'enseignement.

Les candidats inscrits cette année à la certification complémentaire ont manifestement lu les rapports du jury et vraiment travaillé leur présentation orale comme ils ont globalement cherché à bien s'imprégner des démarches et programmes à mettre en œuvre. **D'excellentes prestations ont été entendues** avec une grande réactivité des candidats au questionnement des membres du jury, soulignant la solidité des connaissances de ces candidats, leur capacité à imaginer aussi des situations d'enseignement.

La pluri-co-disciplinarité des contenus apparaît comme centrale dans la mise en œuvre d'un enseignement d'HIDA comme **la capacité à travailler en équipe**, Les candidats doivent être capables d'articuler entre eux différents domaines artistiques en les contextualisant. Sans être pour autant des spécialistes de chaque domaine artistique, les candidats doivent pouvoir montrer une réelle appétence pour les arts et la culture au sens large.

L'examen de certification complémentaire permet la détection d'un vivier d'enseignants possédant les qualités requises pour enseigner l'HIDA dans le cadre des **options au lycée**, voire même pour

coordonner, animer, former des groupes d'enseignants dans le cadre de projets mettant en jeu des objectifs éducatifs en lien avec l'HIDA. Il est donc naturellement attendu des candidats qu'ils appréhendent avec discernement tous les aspects de ce domaine d'enseignement et qu'ils connaissent les modalités de mise en œuvre de cet enseignement au lycée comme au collège. **Il faut qu'ils aient pris connaissance des programmes de cette option en lycée et soient capables d'imaginer une mise en œuvre pédagogique des questions au programme.** Les candidats recalés sont ceux qui n'ont pas anticipé un questionnement concernant les programmes. Ce sont aussi ceux qui n'ont pas imaginé de mise en œuvre d'une question au programme en lycée. Ils se sont aussi montrés insuffisamment rigoureux dans la démonstration de leur appropriation des démarches à mettre en œuvre en HIDA.

Quelques points d'achoppement :

- Une méconnaissance partielle chez certains enseignants, en poste pour la plupart au collège, tant des programmes d'enseignement des options au lycée (enseignement facultatif ou de spécialité) que de leurs principes de fonctionnement.
- L'approche de l'enseignement de l'HIDA est apparue encore trop cloisonnée pour les candidats recalés et réduite à des considérations vagues en lien exclusif avec leur discipline d'origine. La mise en œuvre **des nouveaux programmes de l'enseignement de l'HIDA au collège à la rentrée 2016** induit toujours une complémentarité des approches disciplinaires, elle doit aussi inciter le candidat à élargir ses horizons culturels par le biais d'un effort de contextualisation des œuvres.
- La confusion entre **la mise en œuvre du volet culturel du programme d'une discipline dans le cadre ordinaire de son enseignement** et **ce que réclame**, dans sa dynamique d'ouverture et de lien sensible avec les œuvres, **un enseignement de l'histoire des arts.**
- Une culture disciplinaire ouvrant sur des domaines artistiques connexes mais de façon insuffisante pour construire une représentation juste de ce que recouvre l'enseignement de l'HIDA.
- Une **méconnaissance de la scène artistique contemporaine** et un manque d'intérêt pour sa fréquentation.
- **Une impasse totale sur la musique**, sans que les professeurs soient des spécialistes dans cet art, il importe qu'ils imaginent des liens entre les œuvres choisies et ce que la musique peut apporter à la thématique. Par exemple, en ce qui concerne la question « l'art et le sacré » en classe de T L, il faut engager une réflexion sur la musique sacrée, la sacralisation de la musique... Il est aussi très réducteur, quand une analyse filmique est proposée, de ne pas prendre en compte la bande son dans son ensemble, y compris la musique.
- L'enseignement de l'histoire des arts ne se limite pas à l'approche des œuvres inscrites dans l'Histoire ou encore des œuvres qui en témoigneraient, il ne s'agit d'onc pas d'instrumentaliser les œuvres mais bien de les travailler pour elles-mêmes. **L'un des enjeux de cet enseignement est de favoriser le rapport sensible aux œuvres qu'elles soient du passé comme du temps présent.** Le PEAC est d'évidence l'occasion de construire ce rapport aux œuvres.

Quelques conseils aux futurs candidats :

- Il ne saurait, quelle que soit la formation ou le parcours du candidat, **y avoir de certification automatique.** Tout candidat doit prendre la mesure des exigences de l'épreuve et comprendre

qu'une érudition disciplinaire cloisonnée n'est pas suffisante pour trouver sa place dans une équipe pluridisciplinaire.

- Il est conseillé au candidat de **préparer l'exposé**. Le candidat pourra reprendre certains éléments de son dossier de candidature sans toutefois se limiter à un récapitulatif de ses états de service ou de son parcours universitaire ; le jury lit attentivement les dossiers, il attend autre chose lors de l'oral. Cette recommandation a été très majoritairement comprise par les candidats en 2018 qui ont su apporter un complément à leur dossier lors de l'épreuve orale.
- Il est essentiel de proposer **une démarche pédagogique** qui a trait à l'HIDA. Il s'agit pour le candidat de faire preuve d'une réflexion pédagogique fondée sur des connaissances solides. Il peut s'agir d'une expérience réellement mise en œuvre ou d'une projection intellectuelle.
- Le jury ne cherche pas à piéger les candidats mais il s'attend à ce que le candidat qui présente une œuvre, un auteur, un domaine, un courant artistique **sache élargir son propos**. Si un candidat présente, par exemple un film, il doit maîtriser des éléments de base de l'analyse filmique, s'il choisit de travailler sur un monument, il doit maîtriser le vocabulaire de base de l'architecture, être capable de citer des architectes de la même période ou ayant travaillé sur le même type de bâtiment, etc. Un des objectifs de l'HIDA est de conduire les élèves à faire des liens entre les domaines artistiques ; on attend donc des professeurs qu'ils se plient à cette gymnastique intellectuelle.
- Il est indispensable que le candidat puisse éclairer le jury sur ses motivations et qu'il s'informe, à travers la rencontre de collègues impliqués dans les options HIDA de lycée, **des contenus programmatiques** et de l'organisation de cet enseignement.
- Enfin, les candidats doivent faire la distinction entre l'organisation pédagogique d'un programme d'enseignement qui peut faire le choix d'approches thématiques ou notionnelles transhistoriques et l'inscription du champ scientifique d'une discipline dans l'histoire. Si elles relèvent de points de vue différents, ces deux approches ne sont pas contradictoires et **tout enseignant doit avoir les repères historiques nécessaires à la contextualisation des œuvres qu'il convoque**.

1. Quelques éléments statistiques

Sur 5 candidats inscrits et présents, 3 ont été reçus.

Les notes s'échelonnent de 06 à 19 ; deux candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15.

Disciplines d'origine :

Lettres modernes (4) ; Lettres classiques (1)

Répartition des notes :

Note obtenue	Nombre de candidats
06	1
09	1
12	1
18	1
19	1

2. Déroulement de l'épreuve – Niveau de l'examen

Le déroulement de l'épreuve en deux parties (10 minutes maximum d'exposé par le candidat, 20 minutes maximum d'entretien avec le jury) a été respecté ; il est rappelé ici que **l'exposé peut s'appuyer sur tout document qui paraîtra utile au candidat et qu'il est parfaitement autorisé, voire conseillé de se munir de notes personnelles.**

Au cours de l'exposé, il est plus attendu du candidat une présentation claire de ses motivations et l'analyse critique et approfondie d'une expérience d'enseignement du théâtre (notamment en partenariat) en milieu scolaire que la narration d'un cursus, forcément redondante avec le dossier remis lors de l'inscription.

Les projets personnels dans le domaine du théâtre, y compris la volonté d'exercer une mission de formation, coordination ou d'appui pédagogiques auprès d'un service éducatif sont pris en considération mais **la finalité première de cet examen est l'enseignement dans les options théâtre de lycée.** De ce fait l'entretien mené par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans le domaine théâtral mais également à vérifier la connaissance par les candidats de plusieurs aspects de l'enseignement du théâtre au lycée:

- objectifs et finalités de la discipline,
- organisation des enseignements
- finalité et mise en oeuvre du partenariat avec des professionnels du théâtre,
- contenus : l'articulation entre pratique artistique et dimension culturelle,
- épreuves du baccalauréat.

La commission souhaite insister par ailleurs et avant tout sur la **nécessité de se présenter en possession d'une véritable culture théâtrale, qui, sans avoir besoin d'être immense, doit être**

authentique, et de manifester des capacités d'analyse, notamment une aptitude à comparer et à mettre en perspective.

S'il n'est aucunement question pour le jury d'exiger un quelconque encyclopédisme, il n'en attend pas moins du candidat, pour le secteur culturel, littéraire et artistique auquel il a librement choisi de s'attacher, un sérieux professionnel vérifiable dans une double attitude intellectuelle : que la culture mobilisée soit de première main et corresponde à un parcours d'acquisition authentiquement personnel, que les connaissances et l'expérience dont il est fait état soient situées avec justesse, par le candidat, dans l'histoire des formes littéraires et artistiques.

3. Conseils aux futurs candidats

Certains candidats, qui enseignent en collège, méconnaissent les conditions de l'enseignement du théâtre en lycée voire les textes officiels. L'expérience ou la seule pratique ne sauraient suffire, il convient de préparer cette épreuve par l'acquisition de connaissances et l'élaboration d'une réflexion dans les domaines suivants :

- histoire du théâtre, de la mise en scène, théories du jeu de l'acteur, principaux aspects du théâtre contemporain (une solide culture théâtrale est un préalable à toute candidature),
- objectifs de la discipline et programmes d'enseignement,
- partenariat avec des professionnels (définition du projet, des rôles respectifs enseignant- partenaire dans les différentes étapes de concertation et d'évaluation des élèves...),
- aspects techniques (mise en scène, scénographie, métiers du théâtre, etc.).

Le candidat qui ne pratique pas cet enseignement artistique a tout avantage à se rapprocher de collègues qui enseignent en option, à aller observer des séances de pratique et échanger avec collègues et partenaires.

.Enfin, la commission souligne qu'un échec ne signifie pas nécessairement la remise en cause de la qualité de certains projets présentés et que la certification complémentaire est un examen qui peut se représenter : si elle est la reconnaissance ou la validation d'un parcours, elle est d'abord et avant tout le signe d'une culture exigeante et en éveil.

Bibliographie indicative

On trouvera des ressources en grand nombre sur le site national Educnet, section théâtre à l'adresse suivante : <http://www2.educnet.education.fr/sections/theatre>, ainsi que sur Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/prog>

Cette bibliographie est indicative, donc partielle. Elle propose des écrits sur le théâtre, des ouvrages théoriques ou historiques.

- Artaud Antonin, *Le théâtre et son double* Ed. Idées Gallimard Paris 1983.
- Biet, Christian, *La Tragédie*, Armand Colin, Cursus, 1998
- Biet, Christian, Triaud, Christophe, *Qu'est-ce que le théâtre ?* Gallimard, Folio essais inédits, 2005
- Corvin, Michel (direction de), *Dictionnaire encyclopédique du théâtre*, Paris, Bordas, 1991.
- Corvin, Michel *Lire la comédie*, Paris, Dunod, 1994
- Couprie, Alain, *Lire la tragédie*, Paris, Dunod, 1990
- Danan, Joseph et Ryngaert, Jean-Pierre, *Éléments pour une histoire du texte de théâtre*, Dunod, 1997

- ☞☞Dusigne, Jean-François, *Le Théâtre d'art, aventure européenne du XXe siècle*, Théâtrales, 1997
- Hubert, Marie-Claude, *Histoire de la scène occidentale de l'Antiquité à nos jours*, Armand Colin, Cursus, 1992
- Lehmann, Hans-Thies, *Le Théâtre post-dramatique*, [1999], L'Arche, 2002
- Naugrette, Catherine, *L'Esthétique théâtrale*, Nathan Université, 2000
- Naugrette, Florence, *Le Plaisir du spectateur de théâtre*, Bréal, 2002
- Page, Christiane, *Éduquer par le jeu dramatique*, Paris, ESF, 3ème éd., 2006.
- Pavis, Patrice, *Le Théâtre au croisement des cultures*, Corti, 1990
- Roubine, Jean-Jacques, *Introduction aux grandes théories du théâtre*, Paris, Dunod, 1990
- Ryngaert, Jean-Pierre, *Introduction à l'analyse du théâtre*, Paris, Dunod, 1991
- Sarrazac, Jean-Pierre, *Critique du théâtre*, Circé, 2000
- SCHERER, Jacques, *La dramaturgie classique en France*, Nizet, 1959.
- Vinaver, Michel (sous la direction de), *Écritures dramatiques*, Actes Sud, 1993
- Vitez, Antoine, *Écrits sur le théâtre*, POL, 4 vol., 1994-1997

Choix de revues

- ☞☞*Alternatives théâtrales*, Bruxelles, trimestriel
- ☞☞*Les Carnets du Rond-Point*, éditions de l'Amandier
- ☞☞*Études théâtrales*, Centre d'Études théâtrales de l'université catholique de Louvain-la-Neuve
- ☞☞*Théâtre aujourd'hui*, Canopé
- ☞☞*Théâtre/Public*, Centre Dramatique National de Gennevilliers, trimestriel accessible via le site du Théâtre de Gennevilliers : www.tgcdn.com

Sitographie

- ☞ Site de la Comédie-Française : <http://www.comedie-francaise.fr>
- ☞☞Répertoire des Arts du spectacle (Bibliothèque Nationale, Ministère de la Culture) : www.culture.fr/documentation/spectacl/pres.htm
- ☞☞Répertoire " Babel-web " des Arts de la rue : www.babel-web.net
- www.theatre-contemporain.net
- [www.remue.net /theatre](http://www.remue.net/theatre)